

## **AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES BODEGAS DE BARQUES EN SCENE 2023**

### **Objet :**

La Ville de Narbonne organise son Festival de fin d'été « Barques en Scène » du jeudi 24 au samedi 26 août 2023.

### **Contexte :**

La Ville met à disposition une vingtaine d'emplacements de 9 ml maximum de façade sur 4ml de large sur la promenade des Barques.

### **Cadre Juridique :**

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

### **Description de l'emplacement :**

Les emplacements nus seront mis à disposition sur la promenade des Barques.

L'appel à candidature est ouvert aux associations uniquement.

L'emplacement est mis à disposition du jeudi 24 au samedi 26 août 2023 inclus :

- Montage possible à compter du jeudi 24 août 2023
- Exploitation du jeudi 24 août - 17h00 au dimanche 27 août 2023 - 2h00 du matin
- Démontage dimanche 27 août 2023 à l'issue de la manifestation

Les horaires d'exploitation vous seront communiqués ultérieurement.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation.

Un branchement électrique de deux fois 16A est mis à disposition.

Les candidats devront respecter les consignes édictées dans le dossier ci-joint à savoir :

- l'interdiction d'utiliser des canettes en fer
- l'interdiction d'utiliser des gobelets plastiques et utiliser uniquement des gobelets réutilisables
- l'utilisation impérative d'appareils à gaz
- en vertu de la Loi anti gaspillage, il fortement recommandé d'utiliser de la vaisselle

réutilisable ou biodégradable ou compostable.

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et à la délibération du conseil municipal fixant les redevances d'occupation du domaine public.

**Dossier de candidature :**

*Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.*

**Dépôt de la candidature :**

Date de retrait des dossiers : **1<sup>er</sup> Février 2023** ⇒ **26 mai 2023**

Date de dépôt des dossiers : **1<sup>er</sup> Février 2023** ⇒ **2 juin 2023**

Date d'attribution : **Juin 2023**

La candidature est à déposer à l'adresse suivante :

**Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales  
Place de l'Hôtel de Ville CS 80823  
11785 NARBONNE CEDEX**

Ou à envoyer à l'adresse mail suivante : [regies@mairie-narbonne.fr](mailto:regies@mairie-narbonne.fr)

Tous les documents doivent être adressés sous format PDF

**Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'intérêt associatif de la candidature
- L'organisation générale et le soin apporté à l'agencement de l'espace : le candidat devra fournir, dans la mesure du possible, un plan d'agencement de la bodega en y distinguant les espaces cuisson, vente, terrasse, préciser le nombre de bénévoles, et tout élément qu'il jugera utile.

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Pour conserver l'attractivité du Festival et maintenir son niveau de fréquentation, il est précisé que les éventuelles participations antérieures ne donnent pas droit à un accès prioritaires pour les éditions suivantes.